TAMPON de l’OFFICINE

Madame la Directrice générale,

Monsieur le Directeur général,

ARS XXX

*Le XX juin 2025, à XX*

**Objet : Déclaration d’un préavis de grève illimitée des gardes à compter du 1er juillet 2025**

Madame la Directrice générale,

Monsieur le Directeur général,

Face à l’impact économique immédiat engendré par l’arrêté du 6 mai 2025 qui instaure une réduction drastique des remises commerciales sur les médicaments génériques à compter du 1er juillet 2025 ;

Face à la rupture brutale du pacte économique conventionnel, intervenue sans concertation préalable ni aucune compensation financière par le gouvernement qui propose de baisser le plafond des remises génériques de 40% à 20%...

Face à l’absence de mesures urgentes pour garantir la viabilité économique du réseau officinal, dans un contexte d’inflation soutenue et de charges en constante augmentation ;

**Je tenais à vous faire part de ma décision de suspendre ma participation au service de garde et d’urgence de la pharmacie à partir du 1er juillet 2025 et pour une durée illimitée** afin que vous puissiez prendre, conformément aux missions qui vous incombent, les mesures qui s’avéreraient nécessaires à la continuité des soins.

**Je vous remercie d’accuser réception de cette déclaration de préavis de grève des gardes par retour de mail.**

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale/Monsieur le Directeur général, l’expression de ma considération distinguée.

Docteur XX XXX

Pharmacie XXX

Courrier également envoyé :

* au pharmacien inspecteur de l’ARS
* à la FSPF13 : pharmaciens.syndicat@orange.fr